



Montreuil, le 22 mai 2023

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/AM

N°125_20230522

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 30 juin 2023 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Depuis le mois de janvier, nous connaissons le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies. Depuis le mois de janvier, des centaines de milliers d'agents publics, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisés et ont fait grève plusieurs jours, jusqu'à 8 semaines pour les éboueurs dans plusieurs secteurs.

À cet effet, nous attirons votre attention sur le fait que toute répression de l'action syndicale et du droit de manifester est intolérable. Nous refusons et dénonçons toutes attaques contre le droit de grève et de manifestation, et toutes tentatives de réquisitions contre les travailleuses et travailleurs qui exercent leur droit constitutionnel.

Après de nombreuses journées d'actions massives, la réussite d'un 1er mai unitaire d'une ampleur inédite confirme le refus très majoritaire dans le monde du travail et dans toute la société du recul à 64 ans de l'âge de la retraite.

La mobilisation et l'engagement contre cette réforme injuste, infondée et inefficace sont toujours à l'ordre du jour.

Nous ne tournons pas la page !

Dans ce contexte, la fédération CGT des Services publics soutient l'appel de l'intersyndicale à préparer une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations le 6 juin prochain, pour poursuivre la mobilisation jusqu'à l'abrogation de la loi portant sur la réforme des retraites.

Le 23 mai 2023, ce sont des milliers de travailleurs sociaux et médico-sociaux « oubliés du Ségur » qui se mobilisent pour faire entendre leur voix.

De plus, les agents du secteur de la Petite Enfance seront particulièrement mobilisés le 6 juin prochain, confrontés à des conditions de travail de plus en plus dégradées et pour la défense d'un service public de qualité.

Par ailleurs, l'inflation est venue aggraver la situation créée par le gel de la valeur du point d'indice. Sa faible augmentation en juillet 2022 est bien insuffisante pour préserver le pouvoir d'achat des agents. De plus, porter l'indice de rémunération de base au niveau de l'augmentation mécanique du SMIC sans se préoccuper de la refonte des grilles de rémunération ne fait qu'aggraver la situation pour tous les agents, toute catégorie hiérarchique confondue. Pour les catégories C, cela correspond à 12 ans à l'indice minimum avant d'espérer une augmentation de salaire, 3 ans pour les catégories B, et bientôt les catégories A (déjà impactés pour les élèves administrateurs)... C'est l'accentuation de la non-reconnaissance des qualifications !

La reconnaissance des agentes et agents dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement quotidien doit être une priorité absolue.

La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui sont **l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.**

Concernant la réforme des retraites, nous vous réitérons nos revendications pour :

- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- Le retour à un départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié·es exposé·es à des facteurs de pénibilité ;
- Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'application d'une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes ;
- Une pension minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- La prise en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi.

Et concernant l'ensemble de notre champ professionnel, nous vous réitérons nos revendications pour :

- **L'augmentation immédiate du point d'indice de 10% ;**
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles et la reconnaissance des qualifications ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- **L'augmentation générale des salaires ;**
- **L'égalité salariale femmes-hommes, mesures essentielles pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites !**
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction Publique » :10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (**privatisations, délégations de service public...**) ;
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agent.es et salarié.es du champ fédéral, s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisation, manifestations.

C'est pour toutes ces raisons et pour porter toutes nos revendications que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les **1er juin 2023, 2 juin 2023, 3 juin 2023, 4 juin 2023, 5 juin 2023, 6 juin 2023, 7 juin 2023, 8 juin 2023, 9 juin 2023, 10 juin 2023, 11 juin 2023, 12 juin 2023, 13 juin 2023, 14 juin 2023, 15 juin 2023, 16 juin 2023, 17 juin 2023, 18 juin 2023, 19 juin 2023, 20 juin 2023, 21 juin 2023, 22 juin 2023, 23 juin 2023, 24 juin 2023, 25 juin 2023, 26 juin 2023, 27 juin 2023, 28 juin 2023, 29 juin 2023, 30 juin 2023 de 0 h à 24 h**, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale